

Département
VENDÉE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Commune de
SOULLANS

Séance du 21 novembre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 26
Date de la convocation du conseil : 7 novembre 2024
Nombre de conseillers présents : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 novembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – J-M. RELET - CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. - BLANDINEAU M - Mmes BRILLET L. - CHEVRIER B. – BERTAUD M-F. – PAILLER A.- BAUDRY K. - JOLLY F. - M. HERCBERG F. – Mme ROUSSET C.

Absents : Mme DILLET S. qui a donné pouvoir à M. BONNEAU R. – M. LIAIGRE T. qui a donné pouvoir à PAILLER A. - -Mme MARTINEAU C. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. -

Mme ROUXEL, MM. BERTHOMÉ, TESSIER,

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2024.94 – Budget annexe « Lotissements » : reversement de l'excédent constaté au 31/12/2023 au budget principal

Monsieur le Maire rappelle que le budget annexe « Lotissements » n'est pas encore clôturé du fait que le dernier lot du Lotissement « Les Olivettes », à savoir le lot 11 dédié à de l'habitat social n'est pas encore vendu mais a fait l'objet d'un dépôt de permis de construire par Vendée Logement pour la construction de 8 logements.

Le budget annexe « Lotissements » présentant un excédent au 31 décembre 2023 de 240 000,00 €, Monsieur le Maire propose de le reverser au budget principal ce qui permettra d'alimenter en partie le budget annexe « Le Clos de la Scierie » dans le cadre de l'avance remboursable à effectuer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'APPROUVER** le reversement de l'excédent du budget « lotissements » pour un montant de 240 000,00 €,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer les différentes opérations comptables comme indiqué ci-dessus.

VOTE : POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Envoyé en préfecture le 30/11/2024

Reçu en préfecture le 30/11/2024

Publié le

ID : 085-218502847-20241121-DEL202411_15-DE



Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

